**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017**
**La séance est ouverte à 18h20**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, MJ TOURSEL-LECLERCQ, Henri CAVIGNAC arrive à 18h50.

**Étaient absents, et excusés** : Olivier DEVESA, Dominique GASCON, Grégory RAOULT ,Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Concernant les élections à venir Madame le Maire demande à chaque conseiller de se positionner sur des plages horaires afin d'assurer une permanence au bureau de vote de 8 heures à 18 heures.

- **Dates à retenir** : 23 avril — élection présidentielle.
  07 mai — élection présidentielle.

  11 juin — élections législatives.
  18 juin — élections législatives.

**FEMREB** : Madame le Maire demande au CM de l'autoriser à faire une demande de subvention pour l'éclairage public pour la CAB Pont du Moron et Le Bourg coût estimé : 3529€ montant de la subvention : 1482€
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**SAFER** (société d' aménagement foncier et d' établissement rural) :
Il y a lieu de signer un avenant à la convention afin de pouvoir consulter le site VIGIFONCIER ce site permet d'être informé en temps réel de toutes les constructions en cours et à venir, et de toutes transactions foncières sur le territoire. La facturation est une base forfaitaire. Le CM donne son accord à l' unanimité pour que cette convention soit signée par Madame Saez.

**CHAMBRE DES METIERS** : Concernant le devenir du presbytère il semble intéressant qu'une étude soit réalisée afin de connaître les possibilités d'exploitation qui pourraient donner une nouvelle vie à ce bâtiment. (étude Fésa). Le CM est d'accord pour que cette démarche soit entreprise. A titre informatif, une étude par avait été faite par la chambre des métiers avant la mise en chantier de la boulangerie.

**INDEMNITES DE FONCTION** : La grille indiciaire qui sert à calculer les indemnités de fonction a été modifiée. L'indice brut 1022 passe à 1027.

**CAB** : L'entreprise SOPEGA/SARAMITE a été retenue pour réaliser les travaux au Pont du Moron.
Une réunion publique est prévue le 31 mars 2017 afin de faire connaître aux habitants de Tauriac le déroulement des travaux ainsi que les délais.

**SUBVENTIONS** : Comme tous les ans les associations ont été sollicitées afin de remettre à Madame le Maire et à son conseil le bilan des actions menées afin de continuer à tisser le lien social indispensable au bien être des habitants de Tauriac.

Après études des projets pour 2017 les subventions suivantes ont été accordées :

| Nom de l'association | Montant accordé |
|---|---|
| La clé des champs | 800€ |
| Le chemin des écoliers | 300€ |
| Sauvegarde du patrimoine | 500€ |
| Permis de jouer | 500€ |
| Club de l'amitié Saint Etienne | 500€ |
| Auto d' potes | 400€ |
| Pétanque | 200€ |
| Association Etienne Lucas | 100€ |
| TOTAL | 3 300€ |

**SUBVENTION CAF** : La demande d'un ordinateur pour les TAP n'a pas été retenue. Une nouvelle demande sera présentée pour 2017. Accord à l'unanimité.

**LA POSTE** : Madame Saez envisage de mutualiser l'emploi de l'agent communal responsable de la poste de TAURIAC en accord avec la personne, et le maire de la commune de Prignac et Marcamps. Une rencontre est prévue avec Mme PETIT (Responsable de la Poste) et la Commune de Prignac et Marcamps le jeudi 09 mars à 14 h 30 afin de fixer les modalités et éventuellement préparer une convention si cela peut se faire. Le CM salue cette approche de mutualisation qui devrait si cela se fait, favoriser l'accès aux services de la poste aux deux communes et diminuer le coût du personnel. La commune de PRIGNAC ET MARCAMPS présentera le projet à son conseil municipal.

**Rappel** :

Repas ACCA : prévu le 18 mars.
Loto des écoles : prévu le 17 mars.

Rencontre avec l'association CREA AGIR et BORDEAUX ST JACQUES COMPOSTELLE HOSPITALITE qui cherchent une maison du Pèlerin (Presbytère) ?

**Tour de table** :

Madame Chantal Dupouy dit que l'organisation de la banque alimentaire suite au changement de CDC est bien compliquée et qu'il est bien difficile dans cette nouvelle organisation de trouver un interlocuteur.
Monsieur Pierre Marcou signale que la cotisation au syndicat bassins versants du Moron et du Blayais va augmenter dès 2017 pour la totalité de communes adhérentes au syndicat suite au désengagement d'Adour Garonne qui subventionnait une partie du budget de fonctionnement du syndicat.
Dans le cadre de ses fonction de responsable de la salle des fêtes, Monsieur Marcou signale que les loges qui se trouvent derrière la scène sont encombrées par des choses qui n'ont rien à y faire et qu'il est urgent de désencombrer avant le 14 mars car le secteur va être utilisé dans le cadre de « Péripé cirque ». La gazinière a été retirée de la cuisine, elle devenait difficile à utiliser. Un nouveau matériel à définir sera mis en place dans l'année.
Monsieur Claude Boisnard demande à ce que le présentoir sur la porte de l'église dont la vitre a

été cassée soit remplacée. Une déclaration a été faite à l'assurance.
La séance est levée à 20h50

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au mardi 11 avril 2017.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017.**
**La séance est ouverte à 18h.**

---

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Étaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Olivier DEVESA, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Grégory RAOULT, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés** : Dominique GASCON, Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la précédente réunion, adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2016 :**

Madame le Maire donne la présidence à M. MARCOU, doyen de l'assemblée, avant de quitter la salle.

**RÉSULTATS** :

- **Section de Fonctionnement** :

| | |
|---|---|
| Recettes : | 1.018.765.39 € |
| Dépenses : | 798.797.08 € |
| **Excédent :** | **219.968.31 €** |

- **Section d'Investissement** :

| | |
|---|---|
| Recettes : | 367.254.71 € |
| Dépenses : | 399.821.59 € |
| **Déficit** : | **- 32.566.88 €** |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Résultats reportés de 2015 : | + | 170.377.55 € | Fonctionnement |
| | - | 88 323.48 € | Investissement |
| Solde d'exécution : | + | 269.455.50 € | |
| **Reste à Réaliser :** | | Dépenses : | 96 510.23 € |
| **Excédent :** | | **+ 172 945.27 €** | |

Les résultats du compte administratif 2016 sont approuvés à l'unanimité.

**Vote du compte de gestion 2016 :**
Mêmes chiffres que le compte administratif.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2016 :**

**Résultat de la Section de fonctionnement à affecter** :

| | | |
|---|---|---|
| Résultat de l'exercice | Excédent | 219 968.31 € |
| | Déficit | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) | Excédent | 170 377.55 € |
| | Déficit | |
| Résultat de clôture à affecter (A1) | Excédent | 390 345.86 € |
| | Déficit | |

**Besoin réel de financement de la section d'Investissement**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice | Excédent | | 61.508.61 € (Bourg) |
| | Déficit | | 32 566.88 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) | Excédent | | |
| | Déficit | | 88 323.48 € |
| Résultat comptable cumulé | Excédent | | |
| | Déficit | | 120 890.36 € |
| | | Bourg | 59.381.75 € |
| Dépenses d'Investissement engagées non mandatées | | | 96 510.23 € |
| Recettes d'Investissement restant à réaliser | | | |
| Besoin réel de financement (D001) 217 400.59 € | avec Bourg | | 155.891.98 € |

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1) 390 345.86 €

**En couverture du besoin de financement (B) dégagé de la section d'Investissement**

Recette budgétaire au compte R1068 217 400.59 €

Excédent reporté à la section de fonctionnement

**Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du BP N+1 172.945.27 €**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Investissement Dépenses au 001 : | 120 890.36 € | avec Bourg | 59.381.75 € |
| Investissement Recettes au 1068 : | 217 400.59 € | avec Bourg | 155.891.98 € |
| Fonctionnement Recettes au 002 : | 172 945.27 € | avec Bourg | 234.453.88 € |

**Vote des trois taxes :**

Si on n'augmente pas : TH = 13.71 %
TFB = 26.77 %
TFNB = 58.88 % Recette de 365 102 € (2016 : 357 590 €. Différence 7512€

Si on augmente de 1.5 % : TH = 13.92 %
TFB = 27.17 %
TFNB = 59.77 % Recette de 370 615 €

Différence de 5513 € avec la somme sans augmentation ou 13025 € avec 2016.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes encore cette année.
Le CM approuve à l'unanimité.

**Vote du budget primitif 2017** :

| | | |
|---|---|---|
| Section fonctionnement : | 1 251 424.88 | € |
| Section Investissement : | 957 691.00 | € |

Le CM approuve à l'unanimité les chiffres pour le budget 2017.

**Subventions attendues en 2017** :

**FDAEC** :
18365 € (à demander avant le 30 Juin). Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'affecter le FDAEC aux Bâtiments et d'en faire la demande,

**CONSEIL GENERAL** :
Pour la CAB Le Bourg (école) et Parking de l'église.

**CAB** :
La 3ème tranche concerne le centre bourg ; le Conseil autorise Mme le Maire à signer une convention avec le département et à faire la demande de subvention.

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL** :
Madame le Maire présente au Conseil la modification du parcellaire cadastral situé à « La Guinaudine », n° B832, B833, B1127 ainsi que le procès-verbal de délimitation daté du 01/03/2017.
Propriétaires avant modification : EURL Le Tolosa – Indivision MALLET
Propriétaires après modification : Stéphane MORNET – Espaces communs – Commune de TAURIAC – Indivision MALLET .
Le Conseil approuve à l'unanimité.

**GIRONDE RESSOURCES** :
L'agence technique Gironde Ressources, a été créée pour apporter une assistance d'ordre administrative, financière, juridique et technique à ses adhérents dans les domaines du développement et de l'aménagement des territoires. Les communes, communautés de communes et EPCI pourront ainsi bénéficier d'une offre d'ingénierie s'appuyant sur la mosaïque des compétences métiers des agents départementaux et le maillage de ses services sur toute la Gironde.
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il lui semble souhaitable d'adhérer à cette agence afin de bénéficier des meilleures compétences. Madame Florence Fernandes représentera Madame Saez et Monsieur Claude Boisnard sera suppléant.
Le CM approuve cette adhésion à l'unanimité.

**AVENANT CONTRAT DIRECT ENERGIE** :
Concerne l'éclairage public. Madame le Maire informe le CM qu'il est nécessaire de signer un nouvel avenant à la convention avec le SGREG, générant un surcoût de +0,00085 € Kwh HT.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Préparation du 8 Mai cérémonie à 12H dans la salle du Conseil Municipal,
Un projet de panneaux solaires sur la commune de TAURIAC est à l'étude sur des terrains appartenant à la CDC..
Démarche 0 Phyto : en lien avec Mme LAROCHE du SMICVAL, proposition de travail en commun sur 3 communes : LANSAC, MOMBRIER et TAURIAC.
Le panneau Média Plus devant la salle des fêtes va être remis à jour avec de nouveaux annonceurs.

La séance est levée à 20heures.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 6 Juin à 18h00.

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Conseil Municipal du :** 12 Décembre 2017

Madame le Maire annonce au Conseil que les départs à la retraite seront fêtés le
22 décembre pour Mme Joelle GAGNEROT à 18h30 sous l'égide du SIRP
09 Janvier à 18h30 pour Mme Marie-Josée ARAUZO

La séance est ouverte à 18h15.

Présents : Catherine SAEZ, Jean Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Florence FERNANDEZ, Chantal DUPOUY, Claude BOISNARD, Francis CAZENABE, Henri CAVIGNAC.

Absents ou excusés : Dominique GASCON, Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Gregory RAOULT.

Secrétaire de séance : Francis CAZENABE

Le compte rendu du dernier Conseil en date du 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité. Ces deux points concernent, le contrôle des bouches à incendie, la validation de la clé de répartition budgétaire des installations de distribution d'eau et d'assainissement en vue de la rétrocession..

**Délibérations :**

**Controle des bouches à incendie :** Il ya quelques mois, le service de sécurité départemental avait informé la commune de son incapacité à poursuivre le contrôle annuel des hydrants. Suite à cette annonce, le SIAEPA a fait une offre de service (60 € par hydrant soit 1200 € à l'année pour la commune) et le SDEEG a annoncé son intention de se positionner sur ce secteur sans toutefois chiffrer son offre.
Depuis, le SDIS est revenu sur sa capacité à assurer le service, sous couvert d'une augmentation de la dotation annuelle versée au SDIS par la commune. Ce surcout représente la somme de 509 € pour Tauriac.
Le Conseil décide à l'unanimité de conserver cette responsabilité au SDIS, le mieux placé pour garantir un fonctionnement suffisant et correspondant au mieux aux besoins des pompiers.

**Temps d'activité périscolaires :** Résultats de l'enquête auprès des familles.
Sur 115 familles participantes, (67 à Tauriac et 48 à Lansac), Non pour 84 familles (47 à Tauriac et 37 à Lansac) oui pour 30 familles (19 à Tauriac et 11 à Lansac).
Le conseil décide à la majorité moins 2 abstentions de revenir à la semaine de 4 jours et d'arrêter les activités TAP à compter de la rentrée de septembre 2018.

Madame le Maire demande au Conseil de voter une délibération installant la gratuité des TAP depuis leur début afin de pouvoir compléter le dossier de financement CAF. Unanimité.

**COCON 33 :** Il est proposé aux communes d'approuver un partenariat avec ERDF pour la création d'un groupement de commande concernant les matériaux isolants. Suite au diagnostic réalisé grâce au Pays de Haute Gironde, nous savons que la salle des fêtes nécessite des travaux d'isolation importants. Ce groupement de commande permettra à Tauriac de faire des économies conséquentes (cout estimé pour la salle des fêtes : 2451 €).

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention.

**Prévenbus :** Cette association propose de garer son bus 8 1/2 journées par an à Tauriac afin de proposer aux plus de 55 ans des activités favorisant le lien social. La participation demandée est de 200 € par an (somme qui couvre les achats de l'association). Charge à la commune de prévoir un emplacement muni d'un branchement électrique.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

**Décision modificative :** Suite à la rétrocession des biens immobiliers à la CDC pour l'euro symbolique, nous devons intégrer la valeur de ces biens en comptabilité en actif et passif. Ces écritures n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la commune.
La DM totale s'élève à 811 107,67 € en actif et 811 106,67 en passif.
Le conseil accepte à l'unanimité.

**Augmentations annuelles des tarifs municipaux :**

| Adresse | Ancien prix | Nouveau prix |
|---|---|---|
| 39 avenue des côtes de bourg | 350,00 | 352,50 |
| 37 avenue des côtes de bourg | 433,50 | 436,50 |
| 43 avenue des côtes de bourg | 517,00 | 520,50 |
| 45 avenue des côtes de bourg | 440,50 | 443,50 |
| 12 avenue des côtes de bourg | 59,00 | 59,50 |
| 1 rue de Monnet | 515,00 | 518,50 |
| 10 rue des écoles | 414,50 | 417,50 |
| 41 avenue des côtes de bourg | | 654,50 |
| Cabinet infirmier | 206,00 | 207,50 |

Les tarifs de la garderie passent à 1,60 € à la journée et à 11,50 € par mois

Les tarifs de la salle des fêtes augmentent également de 2 %
ETE :
Le WE et jours fériés commune : 258,00 € hors commune : 514,00 €
Du lundi au jeudi, hors jours fériés : 50 % du tarif WE
HIVER :
Le WE et jours fériés commune : 357,00€ hors commune : 631,00 €
Du lundi au jeudi hors jours fériés : 50 % du tarif WE

Caution : 563,00 €
Caution ménage : 168,00 €

Le Conseil adopte à l'unanimité.

**Tarifs concessions cimetière :** Suite à la procédure de reprise de concessions en état d'abandon, la commune a récupéré 3 caveaux qui ont été vidé. Ces caveaux ont été estimés de la façon suivante :

- concession 92 : 2800 €
- concession 195 : 800 €
- concession 211 : 1964 €

Le Conseil adopte à l'unanimité ces tarifs.

Le trésorier principal a communiqué un texte expliquant le paiement d'un droit d'inscription des concessions de cimetière au département. Ce droit n'est pas obligatoire concernant les concessions temporaires qui sont considérées comme des baux.
Le Conseil décide donc, étant donné que le règlement du cimetière ne prévoit plus la possibilité de signer des concessions perpétuelles, de ne pas appliquer de droit d'enregistrement sur les concessions à venir.

**Service commun**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les résultats du Service Commun, pour la partie action sociale concernant particulièrement l'aide alimentaire, du Grand Cubzaguais.
Le montant de la participation pour TAURIAC s'élève à 7452.45 €.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision d'inscrire cette somme au prochain budget.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les problèmes résultant du Service Commun du Grand Cubzaguais au sujet des Aides à Domicile.
Une somme de 43 770.00 €, à partager entre les huit communes adhérentes, est réclamée, soit 6845.96 € pour TAURIAC.
Le Conseil Municipal est défavorable, à 7 voix contre et une pour, au paiement de cette somme, considérant que cette dette concerne l'ensemble des communes de la CDC.

**Plan local d'urbanisme :**
A l'usage, les techniciens de l'urbanisme se sont aperçus que les articles 6 et 7 de règlement de zone U se contredisent et empêchent de construire sur plusieurs demandes de permis.
Madame le Maire a demandé un devis à la société URBAM, rédactrice du PLU, pour une modification simplifiée. Cette démarche est estimée à 1576,80 €, ce prix comprenant, les travaux de rédaction et toutes les démarches administratives nécessaires.
Le Conseil adopte à l'unanimité.

**SIAEPA :**
Le Conseil adopte à la majorité moins un contre l'adhésion de la CDC de Blaye et de la CDC du Grand Cubzaguais.
Le rapport annuel sur le prix de l'eau annonce une augmentation de 2 % des tarifs, motivée par la suppression des subventions de l'Agence de l'eau à compter de 2018. Le conseil adopte à la majorité moins une abstention le rapport.
Le conseil adopte à la majorité moins une voix contre la clé de répartition proposée en vue du chiffrage des actifs suite à leur rétrocession au nouvelles collectivités territoriales accueillantes. Cette clé se base sur le metrage de canalisation en service sur chaque commune.

FIPDR
Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école, nous avons la possibilité de demander des subventions au FIPDR pour la sécurisation des batiments scolaires. Le Conseil autorise Madame le Maire à déposer une demande et à signer tout document y afférent.

**Réhabilitation de l'école**
Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de lancer la consultation de recrutement d'un cabinet conseil pour la création de l'avant projet concernant l'école. Unanimité.

**Points ne donnant pas lieu à délibération :**

Le festival FLAM propose comme chaque année d'organiser un concert dans l'église de TAURIAC

le vendredi 10 Aout à 20h30.

Demande de Bourg : Le conseil de Bourg demande à la commune de Tauriac de la soutenir dans son projet de maison de santé, afin de mettre en avant l'intérêt de ce projet pour les communes limitrophes.

Les vœux à la population se dérouleront le 12 Janvier 2018 à 18 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**

Prochain conseil prévu le 01 Février 2018 à 18h00

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017.**
**La séance est ouverte à 18h 15.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Étaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Pierre MARCOU, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, MJ TOURSEL-LECLERCQ.

**Étaient absents, et excusés** : Henri CAVIGNAC ,Olivier DEVESA, Florence FERNANDES, Dominique GASCON, Grégory RAOULT ,Christine ROMAN.

**Secrétaire de séance** : Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

Lecture du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2016, lequel est adopté à l'unanimité.

**Nomination du délégué titulaire et du suppléant pour la CDC** :

Titulaire : Madame Catherine SAEZ.

Suppléant : MonsieurOlivier DEVESA.

**Service commun pour les actions sociales :**
Si toutes les communes adhérent à ce service le coût évalué pour Tauriac est de 6 667 €).
l'adhésion à ce service n'est pas obligatoire, cependant, la commune de Tauriac fidèle à son engagement en faveur des plus démunis, continuera à utiliser ce service.

**Représentation cirque contemporain :**

Nous accueillerons le "**Péripé'Cirque** " à la salle des fêtes le 14 mars 2017, à 19H30.
C'est l'artiste IMMO (jongleur, clown, magicien) qui animera la représentation.

**Rappel** :

C'est le 20 Janvier que Madame Le Maire et son conseil municipal présenteront leurs vœux aux Tauriacais. Il est demandé aux conseillers qui sont disponibles de bien vouloir venir à 16 heures pour préparer la salle des fêtes afin d' accueillir le public à partir de 19 heures.

**Préparation du budget 2017**:

Madame Catherine Saez rappelle aux conseillers, responsables des commissions, qu' il faut présenter des devis afin de pouvoir financer les projets retenus.

**Commission Sécurité pour l'école :**

La commission de sécurité a donné un avis favorable avec quelques remarques sur des zones à réaménager.
Pour cela, un dossier d'habilitation pour la salle des instituteurs sera fait. La salle des archives devra être mise aux normes. La cabane à vélos devra être en partie fermée pouyr y entreposer le matériel de sport.

**Festival FLAM édition 2017:**

L'association Rencontres Musicales de la Haute Gironde présidée par Mme Marion BENOIT poursuit ses activités.
La date du concert qui sera donné en l'église de Tauriac est arrêtée au 11 Août 2017.
Ce sera un ensemble d'instruments à cordes composé de 6 musiciens.

**Dossier subvention ASSO** :

Madame Le Maire rappelle le principe d'attribution d'une subvention versée à une association :
La subvention doit financer partiellement un projet qui donnera à la population la possibilité de se retrouver autour d'un moment convivial.
Chaque projet sera examiné par la commission d'attribution.
La commission se réunira afin d'étudier les dossiers et attribuer le financement selon les projets de chaque association.

**École :**

Des ateliers de pratiques en arts visuels "grottes en estuaire" sont prévus du 6 au 16 Février à raison de 2 heures dans les classes de l'école de Tauriac.
L' Exposition des œuvres réalisées par les enfants se fera dans l'école et autour de l'école.
RV le 20 janvier pour l'organisation.

**Lotissement « Cœur de Bourg :**

La société Sérénité Promotion a déposé un nouveau dossier.
L'avis des Bâtiments de France est attendu.
Dès acceptation du dossier la commune de Tauriac devra acquérir une bande de terrain d'environ 200 m² pour finaliser le dossier de la CAB au niveau du bourg.

La séance est levée à 19h50.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 6 Mars 2017 à 18h00.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017
## La séance est ouverte à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Florence FERNANDES, Pierre MARCOU, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

**Étaient absents, et excusés** : Dominique GASCON, Grégory RAOULT , Christine ROMAN, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ.

**Secrétaire de séance** : Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

Lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

**- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL** :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit dans son article 136 que la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.

Toutefois les communes pourront s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose ».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de TAURIAC :

Considère qu'il apparaît opportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme. La réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré : pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et de la viticulture, d'économie des ressources ou de pénuries de logements, le niveau communal n'est plus le mieux approprié. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires ;

Rappelle que la proposition de charte rédigée par la communauté de communes garantit que le maintien du pouvoir de délivrance des autorisations d'urbanisme reste aux communes ainsi que le bénéfice de la Taxe d'Aménagement ;

Rappelle que la commune de Tauriac sera très vigilante à l'élaboration de la charte définitive fixant le fonctionnement futur de l'instance en charge de l'élaboration du PLUi, tenant particulièrement à s'assurer que les petites communes seront entendues malgré leur faible représentation en Conseil Communautaire.

Demande à ce que soit étudiée la possibilité de mettre en place des plans de secteur afin de différencier les zones urbaines des zones rurales et ainsi préserver l'esprit des documents d'urbanisme existant tout en améliorant l 'esprit de territoire.

Décide en conséquence d'approuver le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Cubzaguais.

## - **DÉMARCHE « 0 PHYTO »** :

Madame SAEZ et Monsieur ROBERT présentent le dossier « Démarche 0 PHYTO » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Conseil Municipal accepte le projet et autorise Madame le Maire à conclure ce dossier et à en demander les subventions s'y rapportant.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un rotofil, d'une herse et d'un broyeur et autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne sur le principe.

**Tour de table** :

Réunion de l'Office de Tourisme : vendredi 31 mars à 16H30 : Claude BOISNARD y participera.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 10 avril 2017 (vote du budget).

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017**
**La séance est ouverte à 18h10**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Henri CAVIGNAC, Gregory RAOULT.

**Étaient absents, et excusés** : Dominique GASCON, Christine ROMAN, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ, Florence FERNANDES, Marie-José TOURSEL-LECLERCQ, Pierre MARCOU.

**Secrétaire de séance** : Olivier DEVESA.

Lecture du compte-rendu du dernier conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

**Motion contre le parking poids-lourds à Cubzac-les-ponts :** Madame le Maire donne lecture de la proposition de motion contre l'implantation d'un parking poids lourds sur la commune de Cubzac les Ponts. Cette motion a été votée par le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais et il a été proposé à toutes les communes de la CDC de l'adopter également. Jean- Michel ROBERT regrette que la motion ne propose pas de solution alternative à la création de ce parking de 500 places.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Démarche zéro phyto** : Dans le cadre de la démarche « zéro phyto » engagée, la précédente délibération ne précisait pas suffisamment le cadre d'action afin d'obtenir les financements escomptés. Il est donc proposé au Conseil d'accepter une nouvelle délibération correspondant mieux aux attentes des organismes financeurs. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Révision du prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2017-2018 :** comme tous les ans, il est nécessaire d'actualiser le prix du ticket de cantine. Il est proposé de l'augmenter en rapport avec l'augmentation annuelle du coût de la vie, soit passer de 2,10 € à 2,15 €. Cette augmentation se fait en accord avec la commune de Lansac afin que le prix du repas reste le même sur les deux communes. Le CM donne son accord à l'unanimité.

**Autorisation de travail dominical** : à l'occasion du weekend des « portes ouvertes en Côtes de Bourg », la cave vinicole de Tauriac avait déposé une demande d'autorisation de travail dominical pour ses salariés auprès de Madame le Maire pour avis. Madame le Maire a donné un avis favorable à cette demande, qui ne nécessite pas de décision en conseil. L'ensemble des conseillers présents approuve cet avis favorable.

**TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LÉGISLATIVES :** les permanences pour les tours de garde des 11 et 18 juin prochain sont revues par l'ensemble des Élus.

**Renouvellement de la ligne de trésorerie** : il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 25 000 € à un taux de 0,6 % + 100 € de frais de dossier pour l'année 2017. Jean Michel ROBERT demande à ce que cette ligne de trésorerie ne soit utilisée qu'en dernier recours.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Communauté de Communes :** Présentation du logo de la nouvelle communauté de communes, le Grand Cubzaguais.
Madame le Maire informe le Conseil que suite à la présentation des projets à venir (piscine et maison des services), une réflexion est lancée en bureau afin de caler le financement de ces investissements. Le cabinet KPMG propose deux leviers, la baisse de la péréquation envers les communes ou la hausse de la fiscalité locale. Il apparaît nécessaire de trouver un équilibre cohérent entre le montant des investissements et la capacité de la collectivité à les financer sans grever le budget des communes ou le budget des ménages.
Madame le Maire informe le Conseil que lors du prochain Conseil Municipal il faudra acter la rétrocession pour l'euro symbolique à la CDC du Grand Cubzaguais des biens immobiliers rétrocédés à la commune le 31 décembre 2016 par la CDC de Bourg en Gironde (aire d'accueil des gens du voyage et zone d'activité). Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

**Fête de la nature :** la fête de la nature aura lieu le 20 juin prochain à l'école de Tauriac de 15h00 à 16h30. Cette fête permettra entre autres activités d'inaugurer l'hôtel à insectes et de mettre en place des semis sur paille dans l'enceinte de l'école. Les élus sont conviés à assister à cette manifestation.

**Plan communal de Sauvegarde :** Claude BOISNARD rappelle qu'une réunion se tiendra le 1er juin à 09h00 dans le but de mettre le PCS à jour et en cohérence avec les services de sécurité. Les élus sont conviés à participer à cette réunion.

**École de TAURIAC :** afin d'anticiper et de programmer les travaux nécessaires sur l'école, il est proposé aux élus de rencontrer les services du département le 31 mai à 09h30. Cette réunion permettra de confronter les attentes des enseignants, les besoins à venir de la commune et les capacités d'aide au financement du département et son expertise en matière de maîtrise d'ouvrage.

**Informations diverses :**

- 1 enfant de Tauriac bénéficie des services de la crèche de Pugnac
- La commune a recruté un agent technique pour une durée de 1 an à temps complet en contrat CAE afin de pallier à l'absence pour longue maladie d'un titulaire.
- Le SIRP a également signé un CAE d'un an.
- Pour la fête locale, le repas dansant se déroulera le vendredi soir pour ne pas souffrir de la concurrence de la nuit du terroir.
- L'association du patrimoine propose une sortie pique-nique sur l'île Nouvelle le 08/07. Départ de Blaye à 18h00 et retour aux alentours de 22h00.
- La mairie sera fermée pour le pont de l'Ascension.

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au jeudi 6 juillet 2017.

La séance est levée à 20H10.

# COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances, sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

En ouverture, présentation d'activité par l'association « La clé des champs »

La séance est ouverte à 19h00.

**Présents** : Catherine SAEZ, Jean Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Florence FERNANDEZ, Chantal DUPOUY, Pierre MARCOU, Claude BOISNARD, Francis CAZENABE, Véronique PRIOLEAU-RAMIREZ.

**Absents excusés** : Dominique GASCON, Christine ROMAN, Henri CAVIGNAC, Gregory RAOULT.

**Secrétaire de séance** : Francis CAZENABE

Le compte rendu du dernier Conseil en date du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité. Ces deux points sont traités en premier.

**- Délibérations :**

**Temps d'activité périscolaires :** Madame le Maire propose au Conseil de prendre une délibération en vue d'entériner le retour de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018. Après concertation, il est décidé de lancer une consultation envers les parents d'élèves et les enseignants avant d'entériner la décision. Pas de délibération sur ce point qui sera étudié au prochain Conseil après enquête.

**Zéro-phyto :** M. ROBERT présente au Conseil le dossier rédigé à destination de l'agence de l'eau avec l'aide du SMICVAL afin d'obtenir des subventions pour le financement de la mise en place de la méthode Zéro-phyto. La suppression des produits phytosanitaires oblige à changer les méthodes d'entretien des espaces publics, (moins d'arrosage, tonte moins fréquente, fauchage réduit, etc.) pour dégager de la main d'œuvre pour les autres tâches. Il est également important de soigner la communication afin d'expliquer la méthode de protection du biotope. Les panneaux de présentation seront implantés à toutes les entrées de village et au cimetière.
Le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander les subventions à l'Agence de l'eau sur la base du dossier présenté.

**Durée d'amortissement concernant la cession à l'euro symbolique pour l'aire d'accueil des gens du voyage et du terrain de la zone d'activités :** Comme cela a été expliqué lors du dernier conseil, le Trésorier Principal nous demande d'amortir la valeur des biens immobiliers cédés à la Communauté de Communes du Cubzaguais pour l'euro symbolique. L'amortissement peut se faire sur 20, 25 ou 30 ans. Celui-ci n'a pas d'impact sur la trésorerie mais augmente artificiellement les dépenses de fonctionnement. Le Conseil décide à l'unanimité d'amortir ces biens sur 30 ans pour une somme annuelle de 27 036.92 €.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais :** La CDC n'a pas suffisamment de compétences pour continuer à percevoir la totalité des subventions qu'elle touche

aujourd'hui. Le président propose donc, à compter du 01/01/2018, de prendre la compétence « eau et assainissement », compétence optionnelle et la compétence GEMAPI, obligatoire.
La CDC s'engage à laisser en place les délégués municipaux dans les syndicats jusqu'aux prochaines élections municipales. Le Conseil accepte à l'unanimité de transférer ces compétences à la CDC et d'approuver le changement de nom de la « Communauté de Communes du Cubzaguais » en **« Grand Cubzaguais Communauté de Communes »**,

**Décision modificative :** Une décision modificative est nécessaire pour permettre le règlement de la cotisation au CAUE pour un montant de 200 €.
Le Conseil adopte la DM à l'unanimité.

**Acceptation en non-valeur :** Le Trésorier a transmis une non-valeur d'un montant de 631,60 € concernant une dette de cantine de 2013 (dossier de surendettement).
Le Conseil adopte cette non-valeur à la majorité (2 abstentions).

**Plan d'accessibilité :** La commune a obligation légale de présenter en préfecture un dossier d'accessibilité des bâtiments recevant du public. Ce dossier comprend un état des lieux, la liste des travaux et modifications à engager ainsi que leur coût, et un calendrier prévisionnel. Afin de préciser ce dossier en cours de rédaction, il est nécessaire de mettre en place une commission accessibilité. Cette commission sera présidée par Florence FERNANDEZ, et constituée de : Jean-Michel ROBERT, Claude BOISNARD, Chantal DUPOUY, Pierre MARCOU et Francis CAZENABE.
Le Conseil adopte à l'unanimité la mise à jour des membres de la commission « accessibilité », l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et l'approbation d'un agenda d'accessibilité.

**- Points d'information ne donnant pas lieu à délibération :**

**Travaux en cours :** Les agents municipaux travaillent dans la salle des fêtes : déplacement et modification du comptoir du bar, montage d'une cloison entre la salle des fêtes et la salle des associations et création d'un bloc sanitaire avec point d'eau dans la salle des associations.

La salle des archives (située au-dessus des sanitaires de la salle des fêtes) doit être mise rapidement aux normes incendie. Mme FERNANDEZ propose l'intervention d'un cabinet spécialisé pour la maitrise d'œuvre de ce chantier très technique.

Projet de réhabilitation de l'école : demande au Département d'une étude financière pour connaître notre capacité d'investissement.

Le repas des Ainés se tiendra le 11 novembre. La bonne volonté des élus sera nécessaire comme tous les ans, pour la préparation de la salle le 10/11 et le service le 11/11.

Le 06 Novembre aura lieu une réunion de réflexion sur le projet d'école numérique, en présence de la directrice de l'école de TAURIAC et M. PLANDIER, conseiller pédagogique.

Le 09 novembre, première réunion sur le projet de réhabilitation de l'école, en présence du Conseil départemental, du CAUE, de l'Inspecteur d'Académie, de la directrice de l'école et des membres de la commission communale.

Suite à la visite des services vétérinaires de la DDPP, une demande de dérogation à l'agrément européen de Cuisine Centrale a été envoyé et accepté par les services préfectoraux.

Deux agents des écoles partent en retraite au 01/01/2018, un agent du SIRP à temps complet et un agent communal à temps partiel.

Les actes de vente du terrain en face de la mairie seront normalement signés courant décembre. Le principe d'achat de 1390 m² par la commune en bordure de route est acté avec les propriétaires.

Mme Véronique HAMMERER, Députée de la Gironde, propose de rencontrer l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.**

Prochain Conseil prévu le 14 décembre à 18h00.

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2017
## La séance est ouverte à 18h10

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu et place ordinaire des séances.

Sous la présidence de Catherine SAEZ, Maire.

**Etaient présents** : Catherine SAEZ, Jean-Michel ROBERT, Olivier DEVESA, Florence FERNANDEZ, Chantal DUPOUY, Claude BOISNARD, Francis CAZENABE, Pierre MARCOU.

**Étaient absents, et excusés** : Dominique GASCON, Christine ROMAN, Henri CAVIGNAC, Véronique PRIOLEAU RAMIREZ, Grégory RAOULT.

**Secrétaire de séance** : Olivier DEVESA.

Le Conseil Municipal est précédé par une présentation du SMICVAL concernant la nouvelle organisation de la collecte sur le territoire. A Tauriac, les tournées restent les mêmes, soit le vendredi matin, à partir de 4 heures. (sortie des poubelles le jeudi soir).

## La séance est ouverte à 19h00

Le Conseil observe une minute de silence en mémoire de Marie-Josée TOURSEL-LECLERCQ, Conseillère Municipale, décédée le 11 septembre.

Le Conseil accueille Monsieur Francis CAZENABE, nouveau Conseiller Municipal.

Monsieur ROBERT demande que le nouveau nom du SIAEPA soit précisé dans le compte rendu du 06 juillet. Le syndicat mixte devient un syndicat mixte à la carte.

Après correction, le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le transfert de charges de fonctionnement des piscines de plein air de Val de Virvée et de Saint André.

Ce point est traité en premier avant l'ordre du jour annoncé.

**Transfert de charge des piscines de plein air :**

Suite au transfert des piscines de plein air de Val de Virvée et de Saint André de Cubzac à la CGC, les transferts de charges de fonctionnement ont été évalués par le cabinet KBMG. Ils se montent à 76 000 € pour Saint André et 14 062 € pour Val de Virvée et seront, sur proposition de la CGC, déduits des attributions de compensation de ces deux communes.

La délibération est validée à l'unanimité.

**Fermeture de poste d'adjoint technique :**

Lors de la dernière réunion, le Conseil a adopté l'ouverture de poste d'adjoint d'animation dans le cadre d'un changement de filière. Il est demandé au conseil, d'accepter la fermeture du poste d'origine, d'adjoint technique.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

**Mise en place du tableau des effectifs :**

Le tableau des effectifs a été mis en place par les services, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce document recapitule l'ensemble des postes existant sur la commune et doit être tenu à jour à chaque mouvement.

**Syndicat du Moron :**

Lors du vote du budget, le montant de la participation au Syndicat du Moron n'était pas connu car le budget de ce syndicat n'était pas voté. Le budget municipal prévoyait une participation de 7 056 €, mais finalement la participation s'élève à 10 584 € soit une augmentation de 3 528 €. De plus, afin de maintenir le poste de chargé de mission (animateur NATURA 2000), il est demandé à la commune de participer à hauteur de 428 € pour l'année 2017.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

**Transfert de propriété entre communes de l'ex CDC de Bourg et la CDC du Cubzaguais :**

A l'occasion de la dissolution de la Communauté de Bourg et suite à la délibération du Conseil Communautaire de la CDC du Cubzaguais en date du 2 août dernier, relatif au transfert de propriété entre communes de l'ex CDC de Bourg et la CDC du Cubzaguais, il appartient aux communes de délibérer afin de céder les biens concernés à l'Euro symbolique.

Pour la commune de TAURIAC, les biens concernés sont les suivants :
- Section A 1131, Peugeais RD 137, immeuble AAGV
- Section A 1208, A 153, A 1091, A 1093 et A 1210, A la Fon des Sauges et Peugeais, terrains agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la cession de ces biens à l'Euro symbolique à la CDC du Cubzaguais et autorise Madame le Maire à signer tous les actes administratifs y afférant.

**Amortissement des immobilisations :**

Le receveur principal demande à la commune d'amortir la valeur des installations rétrocédées (500 000 € pour l'aire d'accueil et 135 000 € pour la zone d'activité) à l'intercommunalité. Si cette opération comptable n'a pas d'incidence sur la trésorerie de la commune, elle augmente cependant artificiellement les charges de fonctionnement. Il paraît important de prendre des renseignements sur les écritures comptables demandées ; pourquoi amortir la valeur totale alors que les biens appartenaient jusqu'au 21 décembre 2016 à la CDC du Bourgeais et qu'ils appartiennent aujourd'hui, suite à la rétrocession, à la CGC ?

**Pacte financier et fiscal de l'intercommunalité :**

LA CGC demande un effort financier aux communes pour permettre le financement des projets piscine et maison des services au public. L'effort demandé pour la commune est de 10 071 €. Cette somme sera déduite de l'attribution de compensation, qui passera approximativement de 33 000 à 23 000 €.

Le conseil adopte à l'unanimité.

**Reconduction de l'école Multisport :**

L'école multisport concerne les enfants de CM1 et CM2. La participation financière est fonction du nombre de participants aux activités. Les familles participent à hauteur de 15 € par an et par enfant. Il est demandé au Conseil de valider la participation de la commune à ce dispositif.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

**FEMREB pour la CAB :**

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention FEMREB pour les travaux de la CAB (éclairage public). Les travaux d'éclairage sont estimés à 20 249 € pour la place derrière l'église et 25 976 € pour le devant de l'école. La commune peut prétendre à des subventions de 8 504 € et 9 000 € (montant plafonné).

Le conseil adopte à l'unanimité.

**Achat de terrain :**

Pour installer la bâche incendie rue des Gombauds, la commune a contacté les nouveaux propriétaires.

Il paraît possible d'acquérir une parcelle de 150 m². Le compromis n'est pas finalisé mais dès que cela sera le cas, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents. Le prix proposé est de 2 000 €, frais de bornage et notariés à la charge de la commune.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**Convention signée avec la commune de Bourg :**

Pour le gravillonnage du chemin de la Palud, une convention a été signée avec la commune de Bourg qui a commandé les travaux. Cette convention fixe la part de la commune de Tauriac à 3 172,50 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**Permis d'aménager :**

Le permis d'aménager concernant la parcelle en face de la mairie a été validé par les services. Le projet va donc voir le jour prochainement. Il est convenu que la commune achète une bande de terrain le long du virage (1300 m² pour 26 000 €) afin d'aménager les abords de l'école. Il apparaît souhaitable que tous les actes soient signés en même temps, début décembre.

Suite à la réunion de cadrage de la CAB en présence des services du département, les travaux d'aménagement de la place derrière l'église devraient commencer fin 2017 et les travaux devant l'école au printemps 2018.

**Pouvoir de police en matière de collecte des ordures ménagères :**

Suite à la modification du périmètre du SMICVAL, le transfert de pouvoir de police au président a été remis au vote. Suite au vote contre de la commune de La Roche Chalais, le président du syndicat a refusé ce transfert de pouvoir. Le pouvoir de police en matière de collecte des ordures ménagères revient donc au Maire de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité.

**Dossier de réhabilitation de l'école :**

Une réunion de la commission bâtiment est prévue le 09 novembre 2017 avec le CAUE, le Conseil Départemental, l'inspecteur de l'éducation nationale et la directrice de l'école pour initier le dossier de réhabilitation de l'école.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Une demande d'autorisation pour une tournée d'épicerie a été déposée en mairie. Cette demande concerne un passage hebdomadaire dans les hameaux de la commune avec stationnement de 30 mn sans gêner la circulation + une demande de stationnement de 12h00 à 14h00 sur la place en face de la boulangerie le jeudi. Le conseil propose de demander l'avis des gérants de la boulangerie afin d'éviter une éventuelle concurrence. En matière de taxe de stationnement, le Conseil propose de laisser quelques semaines pour tester la viabilité du projet avant de demander une taxe de stationnement.
- Madame le Maire rappelle l'organisation d'un concert dans l'église le 20 octobre
- Monsieur MARCOU annonce la modification du règlement de la salle des fêtes afin d'y interdire la présence d'animaux
- Le 11 Novembre approche et il faut commencer à organiser la journée (cérémonie au monument aux morts, apéritif, repas des anciens et animation)

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 23 octobre à 18h00.